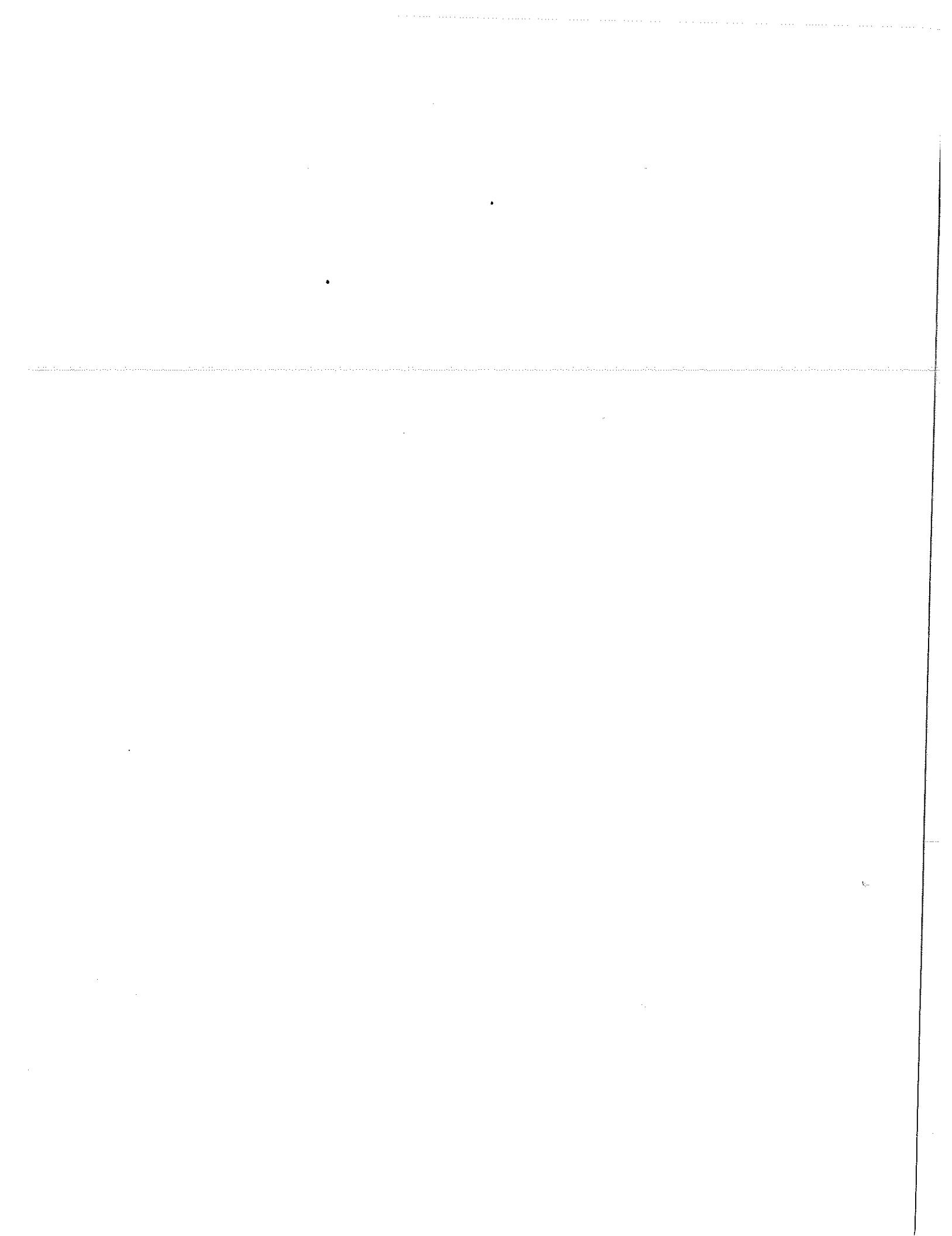


ENTREPRISES AMELINCKX
Société Anonyme
rue Dambrugge, 306
ANVERS.

A C T E D E B A S E
du Bloc Un
dépendant
d'un complexe immobilier
sis à l'angle
DE LA RUE DU BON PASTEUR
ET DE LA PLACE ST. VINCENT
à
EVERE - BRUXELLES 14

dressé par le
NOTAIRE Etienne TAYMANS
à EVERE - BRUXELLES 14.



L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE HUIT

Le dix neuf janvier

Par devant Nous, Etienne TAYMANS, notaire de résidence à Evere-Bruxelles

Ont comparu :

1°) Monsieur Renaat Frans BLYWEERT, fondé de pouvoirs de société, né à Huizingen, le dix mars mil neuf cent trente deux, veuf en premières noces de dame Bernadette de Neubourg et époux en secondes noces de Madame Jeanine Jacqueline LARCIER, dont il est contractuellement séparé de biens et avec laquelle il demeure à Boom, 42 Kerselaarlaan.

Monsieur et Madame Renaat Blyweert-Larcier sont mariés sous le régime de la séparation des biens pure et simple aux termes de leur contrat avenu le vingt trois janvier mil neuf cent soixante sept devant le notaire Guy Wackers à Molenbeek Saint Jean.

2°) La Société Anonyme "ENTREPRISES AMELINCKX" dont le siège social est établi à Anvers, 306-308 Dambruggestraat (inscrite au Registre du Commerce d'Anvers sous le numéro 168.545).

Issue de la transformation de la Société de Personnes à Responsabilité Limitée "ENTREPRISES AMELINCKX" suivant acte avenu le vingt neuf décembre mil neuf cent soixante cinq devant le notaire Paul Smet à Anvers, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante six

sous le numéro 1163, cette dernière constituée originairement sous la forme de Société de Personnes à Responsabilité Limitée et sous la raison sociale de "ENTREPRISES FRANCOIS AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Van Migem à Anvers le dix mai mil neuf cent trente huit, publié aux annexes au Moniteur Belge du vingt neuf mai mil neuf cent trente huit sous le numéro 8848 et dont l'ancienne raison sociale a été changée en la raison sociale actuelle suivant acte passé devant le notaire Van Winckel à Anvers le vingt quatre mars mil neuf cent cinquante huit, publié aux annexes au Moniteur Belge du douze avril mil neuf cent cinquante huit sous le numéro 7117.

Ici représentée par Monsieur Louis TASSOUL, architecte, demeurant à Ixelles, Place Eugène Flagey n°28, agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs lui conférée par le Conseil d'Administration aux termes d'un acte avenu le vingt neuf décembre mil neuf cent soixante cinq devant le notaire Paul Smet à Anvers, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante six sous le numéro 1165, lequel au surplus se porte fort pour elle.

Lesquels comparants, en vue du statut immobilier qui fait l'objet des présentes, nous ont requis d'acter ce qui suit :

CHAPITRE I

EXPOSE PREALABLE - Section 1.

Monsieur Renaat Frans Blyweert est propriétaire du bien ci-après décrit :

Commune d'EVERE

Un terrain à bâtir sis à l'angle de la rue du Bon Pasteur et de la place Saint Vincent, cadastré section A n° 98 E/3 (partie) contenant en superficie d'après mesurage un hectare quarante deux ares vingt cinq centiares (1 Ha 42 a 25 ca).

Plan

Tel au surplus que le dit terrain se trouve repris et figuré sur un plan avec procès-verbal de mesurage qu'en a dressé le vingt et un février mil neuf cent soixante six Monsieur Vital Decourt, géomètre expert immobilier, demeurant à Machelen, chaussée de Buda n°10, lequel plan est demeuré annexé à un acte reçu le quatorze novembre mil neuf cent soixante six par le notaire Etienne Taymans à Evere-Bruxelles.

Origine de Propriété

Monsieur Renaat Frans Blyveert est propriétaire du bien ci-dessus pour lui avoir été adjugé dans une vente publique tenue à la requête de la Commune d'Evere et clôturée suivant procès-verbal dressé le quatorze novembre mil neuf cent soixante six par le notaire Etienne Taymans à Evere-Bruxelles, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles, le douze décembre mil neuf cent soixante six, volume 6.254 numéro 4.

La Commune d'Evere était propriétaire du dit terrain pour l'avoir acquis:

Partie de a) Monsieur Léonard Séraphin Quetstroey, industriel, époux de Madame Agnès De Sloovere, demeurant à Schaerbeek, b) Monsieur Jules François Joseph Quetstroey, époux de Madame Madeleine De Schrijver, demeurant à Schaerbeek et c) Madame Marie Anna Jeanne Quetstroey, sans profession, épouse de Monsieur Louis Grietens, industriel, demeurant à Schaerbeek, aux termes d'un acte avenu le trois novembre mil neuf cent cinquante trois devant Monsieur Franz Guillaume, Bourgmestre de la Commune d'Evere, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le treize novembre suivant, volume 4354 n° 18.

Les consorts Quetstroey prénommés étaient propriétaires de cette partie de terrain pour avoir été acquise de l'association sans but lucratif "MAISON DU BON PASTEUR" à Evere par leurs Parents Monsieur Henri Quetstroey et son épouse Madame Marie Thérèse MERLIN, à Schaerbeek, aux termes d'un acte avenu le vingt trois octobre mil neuf cent trente et un devant Maître Edgard Van Beneden, notaire à Schaerbeek, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le vingt et un novembre suivant, volume 1952 n° 12.

Monsieur et Madame Henri Quetstroey-Merlin sont respectivement décédés ab intestat, lui le quatre juillet mil neuf cent trente six à Schaerbeek et elle le deux septembre mil neuf cent quarante huit à Schaerbeek, laissant pour seuls et uniques héritiers et représentants légaux, leurs trois enfants issus de leur union, étant Messieurs Léonard et Jules Quetstroey et Madame Grietens-Quetstroey, tous trois prénommés.

Partie de Monsieur Frans VAN HALLE et de son épouse Louise HENDRICKX, demeurant à Evere, aux termes d'un jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu par Monsieur le Juge de Paix du deuxième Canton de Schaerbeek en date du dix neuf juin mil neuf cent cinquante trois, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles, le trente juin mil neuf cent cinquante trois, volume 4312 n° 27.

Monsieur et Madame Frans VAN HALLE-HENDRICKX étaient propriétaires de cette partie de terrain pour en avoir fait l'acquisition sous plus grande contenance dès avant mil neuf cent vingt huit.

Partie de 1°) Monsieur Frans LOENS, demeurant à Evere et de 2°) Madame Marie Louise LOENS, épouse de Monsieur Michel Van Steenbergen à Evere aux termes d'un jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu le dix neuf juin mil neuf cent cinquante trois par Monsieur le Juge de Paix du deuxième Canton de Schaerbeek, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le trente juin mil neuf cent cinquante trois, volume 4312, n° 26.

Ce bien appartenait originairement à Monsieur Pierre Joseph LOENS et à son épouse Madame Marie VAN MULDER, à Evere dès avant mil neuf cent douze.

Madame Marie VAN MULDER, épouse de Monsieur Pierre Joseph LOENS, avec lequel elle se trouvait mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage est décédée intestat le vingt huit octobre mil neuf cent quinze, laissant sous réserve des droits en usufruit revenant à son époux survivant, ses trois enfants, Monsieur Alphonse LOENS, Monsieur Frans LOENS et Madame Marie Louise LOENS, épouse de Monsieur Michel VAN STEENBERGEN.

Monsieur Pierre Joseph LOENS, veuf non remarié de Madame Marie VAN MULDER est décédé à son tour intestat le dix octobre mil neuf cent vingt neuf, laissant pour seuls héritiers légaux ses trois enfants prénommés.

Monsieur Alphonse LOENS, célibataire, est décédé intestat le vingt huit novembre mil neuf cent vingt neuf, laissant pour seuls héritiers légaux, chacun à concurrence de moitié son frère Monsieur Frans LOENS et sa soeur Madame Marie Louise LOENS, épouse de Monsieur Michel Van Steenbergen.

Partie de Monsieur Edmond Hubert HENDRICKX et de son épouse Madame Maria DE KOSTER, tous deux sans profession, demeurant à Evere, aux termes d'un acte avenu le vingt décembre mil neuf cent cinquante et un devant Monsieur Franz Guillaume, Bourgmestre de la Commune d'Evere, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le neuf janvier mil neuf cent cinquante deux, volume 4130 n° 18.

Monsieur et Madame Edmond HENDRICKX-DE KOSTER étaient propriétaires de cette partie de terrain, pour leur avoir été adjugée sous plus grande contenance dans une vente publique clôturée le sept décembre mil neuf cent vingt cinq par le ministère du notaire Prosper Hubert Delzaert, ayant résidé à Schaerbeek, vente transcrise au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le six février mil neuf cent vingt six, volume 1210 n°1.

Partie de Madame Florentine WITMAN, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur André DE BEULE et épouse en secondes noces de Monsieur Hendrick STOCKVIS, demeurant à Schaerbeek, aux termes d'un acte avenu devant Monsieur Franz Guillaume, Bourgmestre de la Commune d'Evere, le premier juillet mil neuf cent cinquante deux, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le douze juillet mil neuf cent cinquante deux, volume 4203, n°3.

Cette partie de terrain dépendait originairement de la communauté légale ayant existé entre Madame Florentina WITMAN et son époux en premières noces Monsieur André DE BEULE pour avoir été acquise par eux de Monsieur Edmond HENDRICKX et de son épouse Madame Maria DE KOSTER à Evere aux termes d'un acte avenu le onze août mil neuf cent vingt six devant le notaire Louis DUWELZ, ayant résidé à Saint Gilles-Bruxelles, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le vingt cinq août mil neuf cent vingt six, volume 1258 n° 40.

Monsieur André DE BEULE prénommé est décédé à Saint Gilles-Bruxelles le neuf septembre mil neuf cent trente huit, intestat, sans laisser d'héritiers

réservataires. Aux termes d'un acte de donation entre époux, avenu le onze août mil neuf cent vingt six devant le notaire Louis Duwelz à Saint-Gilles-Bruxelles, il a fait donation à son épouse Madame Florentina Witman, pour le cas de survie et de non existence d'héritiers réservataires de tous les biens composant sa succession.

Partie de a) Madame Pauline Jeanne VERHEYDEN, pensionnée, veuve de Monsieur Dominique WITTENBERGH à Schaerbeek, b) Mademoiselle Catherine WITTENBERGH, inspectrice de magasin à Schaerbeek, c) Monsieur Philippe WITTENBERGH, pensionné, époux de Madame Rosa COEN à Schaerbeek, d) Monsieur Egide Louis WITTENBERGH, ouvrier à la Régie des Télégraphes et Téléphones, époux de Madame Marie VAN DEN EYNDEN à Saint Josse ten Noode, e) Monsieur Jean Paul WITTENBERGH, inspecteur, époux de Madame Madeleine DUSAER, à Schaerbeek et f) Monsieur Dominique Maurice WITTENBERGH, époux de Madame Esperantia ROELS à Jette, aux termes d'un acte avenu le vingt décembre mil neuf cent cinquante et un devant Monsieur Franz GUILLAUME, Bourgmestre de la Commune d'Evere, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le neuf janvier mil neuf cent cinquante deux, volume 4130 n° 16.

Cette partie de bien appartenait originairement à Monsieur Dominique WITTENBERGH et à son épouse Madame Pauline Jeanne VERHEYDEN pour l'avoir acquise sous plus grande contenance de Monsieur Franciscus STIERNON et de son épouse Madame Maria VAN KERCK à Schaerbeek aux termes d'un acte avenu le trente mars mil neuf cent huit devant le notaire Edgard Van Beneden à Schaerbeek, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le treize avril mil neuf cent huit, volume 10.898 n° 20.

Monsieur Dominique WITTENBERGH, époux de Madame Pauline Jeanne VERHEYDEN est décédé, à Evere, le seize novembre mil neuf cent quarante trois, intestat, époux de Madame Pauline VERHEYDEN avec laquelle il se trouvait marié sous le régime de la communauté légale des biens à défaut de contrat de mariage. Sous réserve des droits de moitié revenant en usufruit à sa veuve survivante, il a laissé pour seuls et uniques héritiers et représentants légaux, chacun pour un quart, ses trois enfants Catherine WITTENBERGH, Philippe WITTENBERGH et Egide WITTENBERGH et ensemble pour le dernier quart ses deux petits enfants Messieurs Jean et Dominique WITTENBERGH.

Partie de a) Madame Marie Silvie DE KIMPE, sans profession, veuve de Monsieur Henri VANTHOURNOUT, demeurant à Woluwe Saint Etienne, b) Madame Simonne Julia Elodia VANTHOURNOUT, sans profession, épouse de Monsieur Alexandre DIRICKX, militaire de carrière, demeurant à Woluwe Saint Etienne, c) Madame Yvonne Maria Emérance VANTHOURNOUT, sans profession, épouse de Monsieur Florimond VAN DEN EYCKEN, menuisier, demeurant ensemble à Anderlecht et d) Monsieur Willy Juliaan Alois VANTHOURNOUT, mécanicien, demeurant à Evere, aux termes d'un acte avenu le vingt décembre mil neuf cent cinquante et un, devant Monsieur Franz Guillaume, Bourgmestre de la Commune d'Evere, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le neuf janvier mil neuf cent cinquante deux, volume 4.130 n° 21.

Cette partie de bien appartenait originairement à Monsieur Henri VANTHOURNOUT et à son épouse Madame Marie DE KIMPE pour en avoir fait l'acquisition sous plus grande contenance de Monsieur François STIERNON et de son épouse Madame Marie VAN KERCK à Schaerbeek, aux termes d'un acte avenu le vingt deux janvier mil neuf cent vingt devant le notaire Edgard Van Beneden à Schaerbeek, trancrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le onze mars mil neuf cent vingt, volume 377 n° 20.

Monsieur Henri VANTHOURNOUT, époux de Madame Marie DE KIMPE, est décédé à Evere, le vingt deux juillet mil neuf cent quarante neuf, intestat. Sous réserve des droits de moitié en usufruit revenant à sa veuve survivante, Madame Maria DE KIMPE, il a laissé pour seuls et uniques héritiers et représentants légaux ses trois enfants 1° Madame Yvonne VANTHOURNOUT, épouse Florimond VAN DEN EYCKEN, 2° Madame Simonne VANTHOURNOUT, épouse Alexandre DIRCKX et 3° Monsieur Willy VANTHOURNOUT prénommés.

Partie de Madame Maria OLBRECHTS, veuve de Monsieur Jacob VAN WAEYENBERGH, demeurant à Evere aux termes d'un acte avenu le vingt décembre mil neuf cent cinquante et un devant Monsieur Franz Guillaume, Bourgmestre de la Commune d'Evere, trancrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles, le neuf janvier mil neuf cent cinquante deux, volume 4130, n° 19.

Madame Maria OLBRECHTS, veuve de Monsieur Jacob VAN WAEYENBERGH était propriétaire de cette partie de terrain pour l'avoir recueillie dans la succession de son Père Monsieur Jan OLBRECHTS, décédé à Evere le six février mil huit

cent nonante huit et dans celle de sa Mère Madame Pétronille GOVAERTS, veuve de Monsieur Jan OLBRECHTS, décédée le vingt deux juin mil huitcent nonante neuf, dont elle était la seule et unique héritière et représentante légale. Aux termes de son testament avenu le dix huit février mil huit cent nonante huit devant le notaire GROENSTEEN à Diegem, Madame Pétronille GOVAERTS a ins-titué sa fille Madame Maria OLBRECHTS et l'époux de cette dernière Monsieur Jacob VAN WAEYENBERGH comme légataires universels, chacun pour moitié.

Monsieur Jacques VAN WAEYENBERGH est décédé le quinze septembre mil neuf cent quarante, sans laisser d'héritiers réservataires, époux de Madame Maria OLBRECHTS avec laquelle il se trouvait marié sous le régime de la communauté des biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage avenu le vingt trois mai mil huitcent nonante six devant le notaire Groensteen à Diegem. Aux termes d'un acte de donation entre époux avenu le dix neuf fé-vrier mil neuf cent sept devant le notaire MISTIAEN à Haren, le défunt a légué la plus forte quotité disponible de tous ses biens à son épouse Madame Maria OLBRECHTS. Faute d'héritiers réservataires sa succession fut donc re-cueillie en totalité par cette dernière.

et Partie de l'Association sans but lucratif "MAISON DU BON PASTEUR" à Woluwe Saint Pierre, aux termes d'un acte avenu le quatre janvier mil neuf cent cinquante devant le notaire Hubert Scheyven à Bruxelles, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le neuf février mil neuf cent cinquante, volume 3.919 n° 16.

L'association sans but lucratif "MAISON DU BON PASTEUR" à Woluwe Saint Pierre était propriétaire de cette partie de terrain pour lui avoir été ap-portée sous plus grande contenance aux termes de son acte de constitution avenu le vingt sept janvier mil neuf cent vingt deux par acte du notaire HONORE à Schaerbeek, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles, le deux février mil neuf cent vingt deux, volume 665 n° 24.

Conditions spéciales

1°) A l'acte de vente dont question ci-dessus reçu par le notaire Etienne Taymans à Evere-Bruxelles le quatorze novembre mil neuf cent soixante six, se trouve annexé le cahier général des charges établi par la Commune d'Evere